

COMITE DE RIVIERE SORNIN JARNOSSIN

Réunion du 16 juin 2026 à 14h

Compte-rendu

Lieu : Charlieu Belmont Communauté (9 place de la Bouverie – 42190 CHARLIEU)

Ordre du jour :

Accueil par le nouveau Président du SYMISOA, Monsieur Patrice PAVET

Bilan mi-parcours du contrat de rivière 2024-2029

Perspectives pour 2027-2029

Participants : 27 personnes

AAPPMA La Gaule de Chauffailles	Jean-Yves LACORNE	Président
AAPPMA Les Pêcheurs Sornin	Henri MAMESSIER	Président
Agence de l'Eau	Cyril BESSEY	Chef de service
Agence de l'Eau	Marie MOLINET	Chargée d'intervention
Association Roannaise pour la Protection de la Nature (ARPN)	Bruno BARRIQUAND	Bénévole
Association Roannaise pour la Protection de la Nature (ARPN)	Brigitte BAJARD	Bénévole
Chambre d'agriculture 42	Nicolas LENOIR	Elu
Charlieu Belmont Communauté	Dominique PALLUET	Délégué SYMISOA
Communauté de Communes Bourgogne Sud Brionnais	Fabrice DEJOUX	Vice-président SYMISOA
Communauté de Communes Bourgogne Sud Brionnais	Rémy FRUCTUS	Délégué SYMISOA
Communauté de Communes Bourgogne Sud Brionnais (visio)	Jean-Denis AZNAR	Délégué SYMISOA
Communauté de Communes Bourgogne Sud Brionnais (visio)	Benoît VIOLET	Délégué SYMISOA
Communauté de Communes Semur en Brionnais	Christophe MALLAT	Délégué SYMISOA
Communauté de Communes Sud Brionnais	Patrice AUFRANT	Délégué SYMISOA
Communauté de Communes Sud Brionnais	Jean-Michel MOREY	Délégué SYMISOA
Conseil Départemental de Saône et Loire	David FAVRICHON	Technicien
Conseil Municipal de Marcigny	Éric DUPUY	Délégué SYMISOA
CRPF RA	Henri BEAUPERTRUIT	Elu
FDPPMA 42 (visio)	Vincent GARNIER	Directeur
Roannais Agglomération	Laurette COLOMBET	Elu
SHNA (visio)	Jérémy LEFEVRE	Chargé de mission

Syndicat intercommunal des eaux de la vallée du Sornin
SYMISOA
SYMISOA
SYMISOA
SYMISOA
SYMISOA

Isabelle LAGOUTTE
Guillaume LAPALUS
Jérôme DERIGON
Cyril BERNARD
Céline DECHAVANNE
Sophie DEFOND

Présidente
Stagiaire
Technicien
Technicien
Directrice
Secrétaire – Comptable

Excusés :

M. le Sous-Préfet de Charolles
AAPPMA Les Amis du Sornin
AAPPMA La Chapelle
AAPPMA Les Sornins réunis
ANHB (Asso pour la Nature en Haut Beaujolais)
Charlieu Belmont Communauté
Charlieu Belmont Communauté
Charlieu Belmont Communauté
Département de la Loire
Département du Rhône
Département du Rhône
Département de Saône et Loire
Fédération des chasseurs de Saône et Loire
Fédération de Pêche du Rhône
LOGRAMI
OFB 71
Roannaise de l'Eau

Robert DANIERE
Thierry GAUTHIER
Éric LAVENIR
Patrick FILEK
Gérard SIMOND
Jérôme VIODRIN
René VALORGE
Vincence DREVET
Colette DARPHIN
Nicolas LAROCHE
Arnaud DURIX
Gaëtan BERGERON
Jérémy VAUCHER
Emmanuel DE MIL
Olivier KARAMALENGOS
Philippe CHATRE

Bénévole
Président
Président
Co-président
Délégué SYMISOA
Délégué SYMISOA
Président
Chargée de mission
Vice-présidente
Chargé de mission
Conseiller Départemental
Chargé de mission
Chargé d'études
Référent continuité éco.
Technicien
Vice-président

Le nouveau Président du SYMISOA, Patrice PAVET, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. Il se présente rapidement, 1^{er} adjoint à Charlieu, et il remercie le président sortant, Michel LAMARQUE, pour le travail accompli. Il indique souhaiter s'inscrire dans la continuité du précédent mandat, qui a notamment permis la mise en œuvre de la démarche Eau'Défi qui aboutit aujourd'hui à un programme d'action à déployer sur la prochaine programmation 2027-2029.

Après un tour de table, il dresse ensuite la liste des personnes excusées, puis l'ordre du jour est abordé.

REMARQUE : un problème technique est survenu sur la plate-forme de visio conférence prévue pour la réunion. Un nouveau lien a été envoyé en début de réunion, mais certains mails n'ont pas été distribués. A notre connaissance, 2 personnes (Roannaise de l'Eau et Chambre d'Agriculture 71) n'ont ainsi pas pu suivre la réunion. Nous nous excusons de cette panne.

Le diaporama présenté en séance – ainsi que ce compte rendu - sont disponibles sur le site internet du SYMISOA : www.symisoa.fr → téléchargements → comité de rivière.

Restitution des échanges :

Le bilan à mi-parcours du contrat de rivière 2024-2029, signé le 4 avril 2024, est présenté. Il fait état des réalisations 2024 et 2025, ainsi que des projets engagés en 2026.

Le document présentant le bilan est annexé au présent compte-rendu.

La présentation a amené les échanges suivants :

- **Action A2 : améliorer la connaissance de l'impact des pratiques agricoles**

Cette action correspond à l'engagement du SYMISOA dans la démarche Charol'N, portée par la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire (CA71). Elle a été initiée pour répondre à un risque de classement en zone vulnérable aux nitrates sur un large territoire Charolais Brionnais. Cette démarche est portée et animée par la CA71, en association avec la DDT71, un groupe de chercheurs d'AgroSup Dijon et les syndicats de rivière des bassins versants concernés. Dans ce cadre, le SYMISOA réalise depuis 2 ans des prélèvements hebdomadaires sur 2 points de son territoire (ruisseau des Monts et du Bézo). La CA71 finance les analyses pour avoir une meilleure connaissance de l'évolution des nitrates. En parallèle, un travail important est réalisé par la CA71 et les chercheurs sur le diagnostic des pratiques agricoles. Des ateliers de travail sont organisés régulièrement par la CA71 avec les exploitants concernés, afin de proposer un programme d'action visant à réduire le transfert des nitrates dans les eaux superficielles.

M. LENOIR, élu à la CA42, indique que cette problématique de risque de classement zone vulnérable aux nitrates est également présente dans la Loire, notamment sur le bassin de l'Aillant.

Remarque : le SYMISOA est actuellement sollicité par la DDT42 et la CA42 pour engager une démarche de diagnostic approfondi sur le bassin de l'Aillant, afin de proposer dans un 2nd temps des aménagements pour réduire les transferts de nitrates et éviter un classement réglementaire sur ce secteur. Le SYMISOA peut s'impliquer dans une démarche de ce type, dans les mêmes conditions qu'en Saône et Loire, c'est-à-dire avec une implication forte de la CA42 pour porter le dialogue avec les exploitants et le diagnostic des pratiques agricoles.

- **VOLET B1 : Milieux aquatiques**

M. MOREY, représentant la Communauté de communes Saône Beaujolais, partage l'expérience menée sur les rivières du Beaujolais : mise en place d'un marathon de la biodiversité (haies et mares), puis des olympiades de la biodiversité, et enfin le portage d'un PSE (paiements pour services environnementaux) par la communauté de communes et l'EAPGE des rivières du Beaujolais, à destination des agriculteurs. Il indique que ces dispositifs fonctionnent bien avec les exploitants, qu'ils nécessitent des moyens humains conséquents pour leur animation et leur suivi, ainsi qu'une implication forte des élus. Il indique enfin que ces projets sont

menés grâce à des financements importants de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. La situation financière n'est pas comparable côté Loire Bretagne.

M. BARRIQUAND (ARPN) demande si les exploitants qui bénéficient de travaux de pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs et de passerelles s'engagent à respecter et entretenir les installations. M. DERIGON rappelle effectivement qu'une convention est signée préalablement aux travaux entre le propriétaire, l'exploitant et le SYMISOA, et qu'elle comporte notamment des prescriptions à respecter dans le temps. Cependant, il arrive parfois que de mauvaises pratiques soient mises en œuvre (broyage des plants par exemple). Dans ce cas, le syndicat se rapproche du propriétaire et de l'exploitant pour réparer les dégradations. Il est également demandé s'il un suivi des réalisations est réalisé : l'équipe rivière réalise les interventions de grosse maintenance des anciens aménagements (réparation d'une passerelle cassée par la chute d'un arbre, adaptation d'un abreuvoir ou déplacement d'une clôture suite aux mouvements de la rivière par exemple). L'entretien courant est conventionnellement à la charge des exploitants (retendre la clôture, surveiller les pompes à nez, broyer la végétation le long et sous les clôtures...).

- **VOLET B2 : Inondations**

Le SYMISOA s'est engagé dans le PEP Roanne Forez (Programme d'Etudes Préalable à un PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations), afin de disposer d'un outil pour travailler sur cette thématique, notamment sur les petits affluents de la Loire récemment intégrés à son périmètre. M. FAVRICHON (CD71) demande à ce que le Département de Saône et Loire soit invité aux comités de pilotage de ce programme. La demande sera relayée auprès d'EPL, qui anime le PEP.

- **VOLET B3 : Gestion quantitative**

L'élément principal de ce volet sur la période 2024-2026 est la mise en œuvre et la finalisation de la démarche Eau'Défi, qui a permis de co-construire avec les acteurs du territoire, une stratégie d'adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique. Cette stratégie a été déclinée en programme d'actions, dont une 1^{ère} tranche sera mise en œuvre sur la période 2027-2029. L'intégration de cette stratégie au contrat de rivière (futur accord de territoire avec l'Agence de l'Eau) va nécessiter le renforcement des moyens d'animation et des investissements. Le président du SYMISOA indique que le soutien de l'Agence de l'Eau dans cette démarche est essentiel. M. BESSEY (Agence de l'Eau) indique que l'Agence de l'Eau est très intéressée par la démarche Eau'Défi et qu'elle souhaite accompagner au mieux le territoire dans la mise en œuvre de cette stratégie. Il indique cependant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne doit faire avec des contraintes budgétaires importantes, qui l'amènent à réduire son niveau d'intervention. Pour l'instant, les financements sur le grand cycle de l'eau sont maintenus, contrairement aux financements sur l'assainissement par exemple.

A noter : une exposition grand public présentant les principaux éléments issus de la démarche Eau'Défi a été réalisée (10 panneaux sur bâche). Elle est actuellement exposée à la mairie de Belmont (du 15 juin au 6 juin), avec une présentation commentée le 19 juin. Elle sera disponible pour tourner sur l'ensemble du territoire : se rapprocher du SYMISOA.

- **VOLET C : Animation communication**

Globalement, le syndicat poursuit son implication dans de nombreux événements locaux. Il constate que la démarche Eau'Défi suscite un regain d'intérêt des élus et du grand public en général.

- **Perspectives**

L'Agence de l'eau indique que l'accord de territoire devrait être déposé en version finalisée pour fin novembre 2026, pour espérer une signature début 2027. Mme MOULINET conseille de déposer des éléments de travail dès la rentrée de septembre, afin de tenir le calendrier.

M. PAVET rappelle la difficulté liée au renouvellement des élus, qui a été important dans notre secteur. Le nouveau comité syndical du SYMISOA a été installé fin mai. Un temps d'information / formation des nouveaux élus (au sein du SYMISOA mais également des communautés de communes) est nécessaire pour leur

permettre de s'approprier les enjeux locaux de la GEMAPI et les éléments issus de Eau'Défi, avant d'être amenés à décider du programme et des engagements financiers qui l'accompagnent. Ce calendrier prévisionnel est donc très contraint.

Un nouveau comité de rivière sera organisé à l'automne pour valider le programme d'action pour la période 2027-2029.

- **Conclusion de l'Agence de l'Eau**

M. BESSEY (Agence de l'Eau) salue le travail réalisé et souligne que les objectifs sont quasiment atteints. Il évoque l'organisation d'une visite sur le territoire avec des représentants du siège de l'Agence de l'Eau basés à Orléans, reportée pour l'instant pour des raisons d'agendas. Il demande à ajouter au bilan une carte présentant l'état des masses d'eau (EDL 2019 et EDL 2025). Il souhaite savoir si les collectivités locales membres du SYMISOA lèvent la taxe GEMAPI : tous les EPCI membres sauf Charlieu Belmont Communauté pour l'instant, lèvent la taxe. M. FAVRICHON (CD71) précise qu'il tient à jour un observatoire de la taxe GEMAPI à l'échelle de la Saône et Loire. Il indique que le montant moyen collecté est de 6.5€/habitant, avec un montant de 22€/habitant sur les EPCI avec un enjeu inondation important. M. BESSEY indique que la taxe GEMAPI pourrait devenir une condition nécessaire pour obtenir les financements de l'Agence de l'Eau dans les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Contacts :

Chargée de mission - directrice, Céline Déchavanne – 04.77.60.97.91 – c.dechavanne@symisoa.fr

Technicien de rivière Sornin - responsable technique, Jérôme Derigon – 06.71.58.46.94 – j.derigon@symisoa.fr

Technicien de rivière Jarnossin et petits affluents de la Loire, Cyril Bernard – 06.15.50.78.38 – c.bernard@symisoa.fr

SYMISOA – 321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU – www.symisoa.fr